

populaires. Son *Discours* prononcé en plein parlement sur la révolution françoise *, & les
 * 15 Juin 1790, p. 266. *Lettres* publiées sous le nom de Junius **, se-
 ** 1 Janv. 1791, p. 23. ront à jamais une preuve de la désapprobation
 que la licence des philosophistes François a
 essuyée dans une isle regardée comme le grand
 séjour de la liberté. M. Burke a pensé avec
 tous les gens de bien que la prétendue liberté,
 si vantée en France, n'étoit pas digne de ce
 nom ; que ce n'étoit qu'une confusion & dé-
 prédation détestables, dignes de toute l'animad-
 version des loix :

*In vitium libertas excidit , & vim
 Dignam lege regi. Hor. art. poët.*

Ce n'est pas, comme l'ont imaginé plusieurs folliculaires à gages, l'envie de critiquer & d'invectiver l'assemblée nationale, qui a porté M. Burke à écrire contre les opérations de cette assemblée ; c'est le desir d'éclairer ses compatriotes, de les prémunir contre la contagion de l'exemple & des faux principes ; de leur découvrir l'abyme sans fond où ils se précipiteroient, si jamais ils se prêtoient à une basse & fatale imitation.

Nous ne nous arrêterons pas à la différence que M. B. fait remarquer entre la révolution françoise & celle qui s'est faite en Angleterre. Parmi des idées très-vraies, il en avance de fausses. Ses principes sur la succession au trône sont très-défectueux. Il défend une mauvaise cause, & son génie ne le sauve pas des erreurs où une telle entreprise entraîne nécessairement l'orateur le plus habile (a). Mais la cause qu'il

(a) On s'attend bien qu'il y a ça & là des défec-